



NOTE BUDGETAIRE SUR L'ENERGIE 2021

Février 2021

« Ce document a été produit avec le soutien financier de l'Union Européenne. Son contenu relève de la seule responsabilité de Social Watch Bénin et RIFONGA Bénin et ne reflète pas nécessairement les opinions de l'Union Européenne »

**NOTE BUDGETAIRE
SUR L'ENERGIE 2021**

SOMMAIRE

LISTE DES SIGLES	
LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES	
MESSAGES CLES	
INTRODUCTION	
I. CONTEXTE MACRO ET SOCIO-ECONOMIQUE	
1.1 Tendances macro-économiques	
1.2 Tendances de développement social	
1.2.1 Situation de la pauvreté	
1.2.2 Niveau de pauvreté et sexe du chef de ménage ...	
1.2.3 Évolution de la situation énergétique au Bénin ...	
1.3 Politiques nationales genre et stratégie pluriannuelle ...	
1.3.1 Intégration du genre et inclusion sociale sur le plan institutionnel	
1.3.2 Analyse des principales inégalités de genre dans le secteur de l'énergie	
II. TENDANCES DES DEPENSES TOTALES ET PRIORITES 2021	
2.1 Orientations de la politique de l'Etat dans le secteur de l'énergie	
2.2 Tendances des dépenses totales	
2.3 Priorités pour 2021	
III. STRUCTURE DES DEPENSES EN 2021	
3.1 Structures des dépenses courantes	
3.2 Dépenses par politique publique	
3.3 Principaux résultats attendus pour 2021	
IV EXECUTION DU BUDGET 2020	

4.1 Aperçu global du budget, gestion 2020

4.1 Niveau d'exécution financière du budget 2020 à fin décembre

V. DECENTRALISATION ET DEPENSES DEPARTEMENTALES

5.1 Contexte

5.2 Structure du budget des DDE

5.3 Tendances des dépenses

CONCLUSION

ANNEXE : LISTE DES PROJETS INSCRITS AU PIP, GESTION 2021 ..

LISTE DES SIGLES

ABERME	Agence Béninoise d'Electrification Rurale et de Maîtrise d'Énergie
BAD	Banque Africaine de Développement
BID	Banque Islamique de Développement
BIDC	Banque d'investissement et de développement de la CEDEAO
BOAD	Banque Ouest-Africaine de Développement
CAA	Caisse Autonome d'Amortissement
CC-GISE	Cadre National de Concertation Genre et Inclusion Sociale dans le Secteur de l'Énergie
CGD	Cellule Genre et Développement
CONTRELEC	Agence de Contrôle des Installation Electriques
DAF	Direction de l'Administration et des Finances
DGAE	Direction Générale des Affaires Economiques
DGRE	Direction Générale des Ressources Energétiques
DPBEP	Document de Programmation Budgétaire et Economique Pluriannuelle
DPPD	Document de Programmation Pluriannuel des Dépenses
DPPD	Direction de la Programmation et de la Prospective
EMICoV	Enquête Modulaire Intégrée sur les Conditions de Vie des ménages
FADeC	Fonds d'Appui au Développement des Communes

FER	Fonds d'Electrification Rurale
INSAE	Institut Nationale de la Statistique et de l'Analyse Economique
ME	Ministère de l'Energie
MW	Mégawatt
ODD	Objectif de Développement Durable
OSC	Organisation de la Société Civile
PAG	Programme d'Action du Gouvernement
PIP	Programme d'Investissement Public
PRSE	Plan de Redressement du Sous-secteur de l'Electricité
SBEE	Société Béninoise d'Energie Electrique
SIE	Système d'Information Energétique
SIGFIP	Système Intégré de Gestion des Finances Publiques
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine

LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES

LISTE DES TABLEAUX

- Tableau 1:** Evolution de la pauvreté monétaire et non monétaire par département en 2015 et 2019
- Tableau 2:** Montants décaissés sur la période 2016-2020 au vu du SIGFIP et de la CAA
- Tableau 3:** Domaines de concentration des montants décaissés sur sur la période 2016-2020 au vu du SIGFIP et de la CAA
- Tableau 4:** Présentation du Budget, gestion 2020 du ME ...
- Tableau 5:** Point d'exécution financière à fin décembre 2020 du budget du ME
- Tableau 6:** Part des crédits affectés aux DDE de 2018 à 2020 (en milliers de FCFA)
- Tableau 7:** Structure des crédits délégués aux DDE de 2018 à 2020

LISTE DES GRAPHIQUES

- Figure 1:** Évolution du taux de croissance économique réel de 2015 à 2020 (en %)
- Figure 2:** Evolution de l'incidence de pauvreté monétaire entre 2015 et 2019 selon le milieu de résidence ...
- Figure 3:** Evolution de l'incidence de pauvreté non monétaire entre 2015 et 2019 selon le milieu de résidence
- Figure 4:** Structure des consommations par forme d'énergie en 2017
- Figure 5:** Evolution du nombre de localités électrifiées et du taux de couverture nationale de 2015-2019

- Figure 6** : Évolution du taux d'électrification au Bénin de 2015 à 2019
- Figure 7** : Taux d'électrification par département en 2018 ..
- Figure 8** : Configuration de la CGD
- Figure 9** : Répartition du personnel du ME par sexe et par structure
- Figure 10** : Répartition du personnel du ME par catégorie ...
- Figure 11** : Structure du budget, gestion 2021 du ME
- Figure 12** : Domaines d'affectation des ressources du ME pour la gestion 2021

MESSAGES CLES

1. Le budget, gestion 2021 du Ministère de l'Énergie a connu un accroissement substantiel de 30,72% par rapport à celui de l'année 2020 en passant de 45.261.659.000 FCFA à 59.166.755.000 FCFA. La majeure partie de ce budget est affectée aux dépenses d'investissements (96,20%). Ceci laisse traduire la volonté du gouvernement d'investir dans des programmes d'accès aux sources et services d'énergies modernes avec le souci de n'exclure aucune tranche de la population et aucun secteur productif.
2. La majeure partie du budget du ministère est affectée aux dépenses d'investissements (96,20%) et cible principalement les domaines de l'électrification (y compris le hors réseau) et puis la production d'électricité à partir des énergies renouvelables. Ceci laisse traduire la volonté du gouvernement d'investir dans des programmes d'accès aux sources et services d'énergies modernes avec le souci de n'exclure aucune tranche de la population et aucun secteur productif.
3. Le profil genre du secteur de l'énergie montre en ce qui concerne les projets et programmes de développement que le niveau de prise en compte du genre et de l'inclusion sociale est disparate et dépend de la sensibilité des partenaires à la question du genre. Il est important de rendre systématique la prise en compte du genre dans tous les projets et programmes du secteur, notamment ceux financés exclusivement par le Budget National

4. Au niveau du Ministère de l'Energie, aucune ressource n'est transférée à ce jour aux communes pour assurer la gestion de l'éclairage public. Le Fonds d'Appui au Développement des Communes (FADeC) créé en 2008 par le Gouvernement en exécution de la prescription des lois sur la décentralisation (Article 56 de la loi 98-007 du 15 janvier 1999 portant régime financier des communes en République du Bénin) et qui devrait pouvoir drainer des ressources financières importantes vers les communes, non seulement pour leur fonctionnement mais aussi et surtout pour des investissements ne transparaît pas encore dans le Budget du Ministère de l'Energie. Un mécanisme efficace de transfert de ressources aux communes devra être défini conformément aux lois sur la décentralisation pour le développement de l'éclairage public afin d'améliorer l'impact des actions en milieu rural.

5. La mise en œuvre de la politique de « l'électrification hors réseau » basée sur les technologies nouvelles de production de l'électricité par les énergies renouvelables, la gestion de la demande et de la consommation par des systèmes informatiques intelligents utilisant la téléphonie mobile comme support à la gestion technique et financière et au paiement des factures répond aux défis actuels de promotion des technologies nouvelles. Cette politique mérite un effort de priorisation aux vues des potentialités du pays en ressources énergétiques

INTRODUCTION

L'énergie est au centre de presque tous les défis majeurs, mais aussi des perspectives prometteuses, qui se présentent au monde. Qu'il s'agisse d'emplois, de sécurité, de changement climatique, de production de nourriture ou d'accroissement des revenus, l'accès de tous à l'énergie est essentiel. L'Objectif de Développement Durable n°7 (ODD 7) est consacré essentiellement au développement du secteur de l'énergie et vise à « *Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable* ».

La disponibilité en quantité et en qualité suffisante de l'énergie électrique dans un pays, apporte du confort et du bien-être dans les ménages, favorise le développement de l'artisanat, des industries et des petites et moyennes entreprises ainsi que le secteur des services de l'administration, des technologies de l'information et de la communication, en même temps que se développe l'agriculture, permettant d'assurer la croissance économique du pays en concordance avec sa croissance démographique (BIPEN 2015).

Ainsi, les services énergétiques ont un impact direct sur la pauvreté monétaire et d'autres dimensions de la pauvreté, telles que l'inégalité entre les sexes, la mauvaise santé, le manque d'éducation ou l'accès insuffisant aux services d'infrastructures (pompage mécanique, éclairage électrique, conservation, cuisson, etc.).

Le budget est le plus important outil de politique pour un gouvernement, une institution. Il lui permet de mettre en œuvre ses politiques, autrement dit de traduire en actions

concrètes ses stratégies, politiques et programmes. Le Bénin, à l'instar des autres Etats de l'UEMOA, a ouvert dans les années 2000 un important chantier de réformes dans le secteur des finances publiques dans le but de l'amélioration de l'efficacité de l'action publique par une participation active des citoyens au processus budgétaire, l'instauration d'une véritable transparence dans la gestion des finances publiques ainsi que la reddition de comptes et la responsabilisation des acteurs publics.

Aussi, le gouvernement du Bénin s'est-il engagé depuis 2012 à l'évaluation par l'International Budget Partnership, de son processus budgétaire, du degré d'implication des OSC et du niveau de contrôle par l'Institution Supérieure de Contrôle des finances publiques (ISC).

Ces réformes entreprises par le gouvernement béninois dans le cadre du processus budgétaire donnent une ouverture aux OSC à participer à toutes les étapes du processus budgétaire. Ainsi, à travers le « Projet d'appui à la participation de la société civile au processus budgétaire au niveau national et sectoriel », le Consortium Social Watch Bénin/RIFONGA-Bénin avec l'appui Technique et financier de l'Union Européenne renforce les capacités des OSC (CPC, membres de Social Watch et du RIFONGA-Bénin et les pools thématiques) à la participation et à l'influence du processus de budgétisation et de mise en œuvre des politiques publiques au Bénin.

La présente note budgétaire fait l'analyse genre (prise en compte des inégalités homme/femme de toutes les couches) du budget, gestion 2021 du Ministère de l'Energie (ME) et servira de document de plaidoyer de la société civile pour la prise en

compte du genre dans les futurs budgets dudit ministère. Elle est structurée autour des cinq (05) sections ci-après :

1. Contexte macro et socio-économique ;
2. Tendances des dépenses totales et priorités ;
3. Structure des dépenses ;
4. Budget et exécution de la crédibilité ;
5. Décentralisation et dépenses départementales.

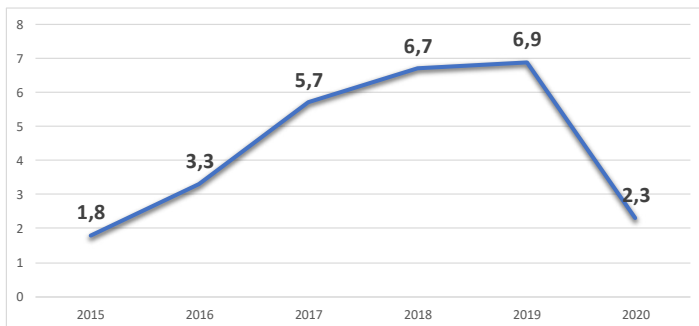
I. CONTEXTE MACRO ET SOCIO-ECONOMIQUE

1.1 Tendances macro-économiques

Au Bénin, la dynamique de croissance amorcée par l'économie depuis 2016 s'est maintenue en 2019. Sur la période 2016-2019, le Bénin a enregistré un taux de croissance économique réel de 5,6% en moyenne avec un pic de 6,9% observé en 2019.

Le rythme soutenu et rapide de croissance de l'activité économique est principalement imputable à : i) l'amélioration continue de la production de coton depuis 2016 ; ii) la vitalité de l'activité dans le secteur des BTP en lien avec la mise en œuvre du Programme d'Actions du Gouvernement (PAG) ; iii) l'amélioration de l'offre d'énergie électrique ; iv) l'évolution favorable de l'activité dans la branche de l'agro-industrie en réponse aux bonnes performances du secteur agricole ; v) le dynamisme au Port de Cotonou et ses effets induits sur les activités de service, suite aux réformes mises en œuvre par le Gouvernement. Par ailleurs, le renforcement de la gouvernance des régies financières a permis d'améliorer leur efficacité.

Figure 1: Évolution du taux de croissance économique réel de 2015 à 2020 (en %)



Source : DGAE, 2020

En 2020, le Bénin a été confronté à deux chocs exogènes, celui de la crise avec le Nigéria qui perdure et celui de la pandémie de COVID 19 qui affecte à la fois l'offre et la demande mondiale.

Selon le rapport Economique et Financier, le taux de croissance économique devrait se situer à 2,3% en 2020 contre une prévision initiale de 7,6% et une première révision à 3,5% en avril 2020. Cette crise, dont les effets affectent directement ou indirectement la majorité des branches d'activités de l'économie, a conduit donc à une révision du taux de croissance pour 2020. Malgré ce ralentissement, le taux de croissance de l'économie en 2020 serait le plus fort de l'UEMOA¹, soutenu entre autres par : i) la hausse des activités d'égrenage de coton en lien avec l'augmentation de la production de coton au cours de la campagne 2019/2020 ; ii) les effets induits sur l'économie de la mise en service, au troisième trimestre 2019, de la nouvelle centrale électrique de Maria-Gléta 2 ; iii) la hausse attendue des activités dans le secteur des télécommunications.

¹ Note de présentation du DPBEP 2021-2023.

Au niveau des prix, le taux d'inflation, mesuré par l'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation (IHPC), s'est établi à -0,9% en 2019 contre 0,8% en 2018, s'inscrivant ainsi dans la limite des 3,0% fixée dans le cadre de la surveillance multilatérale au sein des États membres de l'UEMOA.

Les finances publiques, quant à elles ont été marquées en 2019, par une mobilisation accrue des recettes et une diminution des dépenses totales et prêts nets. En effet, les recettes totales des régies financières se sont établies à 1 088,0 milliards FCFA en 2019 contre 1 028,6 milliards FCFA en 2018, soit une hausse de 5,8%. Cette bonne performance des recettes est soutenue par les bonnes performances de l'ensemble des régies financières. S'agissant des dépenses totales et prêts nets, elles se sont affichées à 1 225,9 milliards FCFA en 2019 contre 1 305,9 milliards FCFA en 2018, soit une baisse de 6,1%.

En somme, le déficit budgétaire global (les dons inclus), a connu une amélioration en passant de 2,9% du PIB en 2018 à 0,5% du PIB en 2019, se situant ainsi en dessous du seuil des 3% fixé par l'UEMOA. Ce déficit a été financé par les emprunts, prêts projets et programmes.

1.2 Tendances de développement social

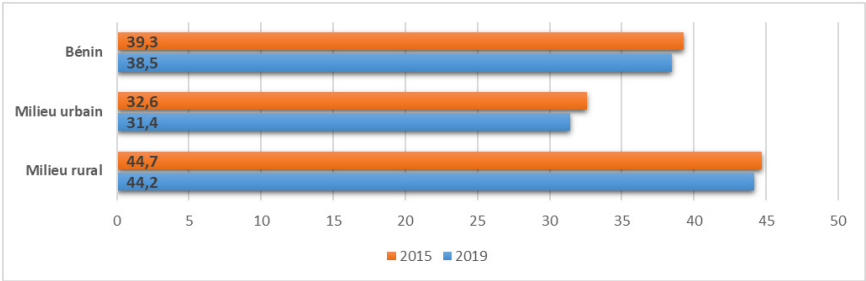
1.2.1 Situation de la pauvreté

Au Bénin, il a été retenu la mesure absolue du seuil de pauvreté², qui est un seuil constant en termes de niveau de vie sur l'ensemble du domaine dans lequel les comparaisons de la pauvreté sont effectuées. Selon les résultats de l'Enquête

2 Le seuil de pauvreté est défini comme correspondant aux dépenses minimums requises par un individu pour répondre à ses besoins de base, alimentaires ou non.

Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages (EHCVM) réalisée dans les huit Etats membres de l’UEMOA en 2018-2019, le seuil global de pauvreté est estimé à 246 542 FCFA dont 146 793 FCFA pour la composante alimentaire et 99 749 FCFA pour celle non monétaire. L’incidence de la pauvreté au plan national est de 38,5% soit un léger repli de 0,8 point par rapport à 2015 où il était de 39,3% (selon l’enquête EMICoV). La figure 2 montre l’évolution de l’incidence de pauvreté monétaire entre 2015 et 2019 selon le milieu de résidence.

Figure 2 : Evolution de l’incidence de pauvreté monétaire entre 2015 et 2019 selon le milieu de résidence



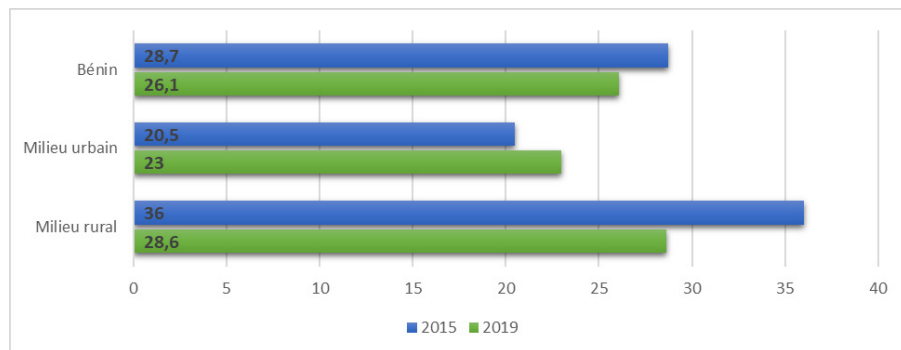
Source : INSAE, Note synthèse sur la pauvreté en 2019.

En effet, la pauvreté monétaire est plus prépondérante en milieu rural (44,2% contre 31,4% en milieu urbain). Bien que l’amélioration de la pauvreté soit plus marquée en milieu urbain entre 2015 et 2019 (1,2 point), les populations vivant en milieu rural ont également connu une amélioration de leur condition en 2019.

S’agissant de la pauvreté multidimensionnelle (non monétaire) elle a touché en 2019, 26,1% des ménages contre 28,7% en 2015 (Voir figure 3). Malgré le fait que le milieu rural soit plus touché par la pauvreté non monétaire, les ménages ruraux ont connu

une amélioration de leurs conditions en 2019 par rapport à 2015 (l'incidence est passée de 36,0% à 28,6%), contrairement aux ménages urbains qui ont enregistré une aggravation (23,0% en 2019 contre 20,5% en 2015).

Figure 3 : Evolution de l'incidence de pauvreté non monétaire entre 2015 et 2019 selon le milieu de résidence



Source : INSAE, Note synthèse sur la pauvreté en 2019.

Dans les départements, on note également de fortes disparités de la pauvreté aussi bien monétaire que non monétaire (voir tableau 1).

Tableau 1 : Evolution de la pauvreté monétaire et non monétaire par département en 2015 et 2019

	Incidence de la pauvreté monétaire (P0)		Incidence de la pauvreté non monétaire (P0)	
	2015	2019	2015	2019
Alibori	41,1	42,1	34,8	16,3
Atacora	53,9	60,5	46,9	49,6
Atlantique	36,3	29,7	16,6	14,5
Borgou	50,0	53,3	29,7	24,4

Collines	28,4	25,6	24,2	22,6
Couffo	48,7	52,3	43,8	40,9
Donga	36,4	43,3	18,6	22,9
Littoral	23,5	18,9	21,5	18,6
Mono	38,3	43,0	40,0	44,9
Ouémé	28,1	18,3	16,7	21,2
Plateau	43,0	42,8	31,5	36,8
Zou	36,6	39,8	33,9	21,9
Bénin	39,3	38,5	28,7	26,1

Source : INSAE, Note synthèse sur la pauvreté en 2019.

A la lecture du tableau 1, il ressort que par rapport à l'année 2015, l'incidence de la pauvreté monétaire a connu en 2019, une baisse dans cinq (05) départements : Ouémé (-9,8 points), Atlantique (-6,5 points), Littoral (-4,6 points), Collines (-2,9 points) et Plateau (-0,2 point). Au niveau des autres départements où une aggravation de l'incidence a été notée, les départements de la Donga (+6,9 points) et de l'Atacora (+6,6 points) sont les plus touchés.

S'agissant de la pauvreté non monétaire, la situation en 2019 s'est un peu améliorée. En effet, sur les douze (12) départements du pays, sept (7) ont connu une amélioration de l'incidence de la pauvreté non monétaire en 2019 par rapport à la situation de 2015. Les améliorations les plus importantes des conditions de vie non monétaire sont observées dans les départements de l'Alibori (-18,5 points), du Zou (-12,0 points) et du Borgou (-5,3 points).

Il convient de noter qu'au Bénin le sexe du chef de ménage joue un rôle important dans l'analyse des conditions de vie des ménages au Bénin.

1.2.2 Niveau de pauvreté et sexe du chef de ménage

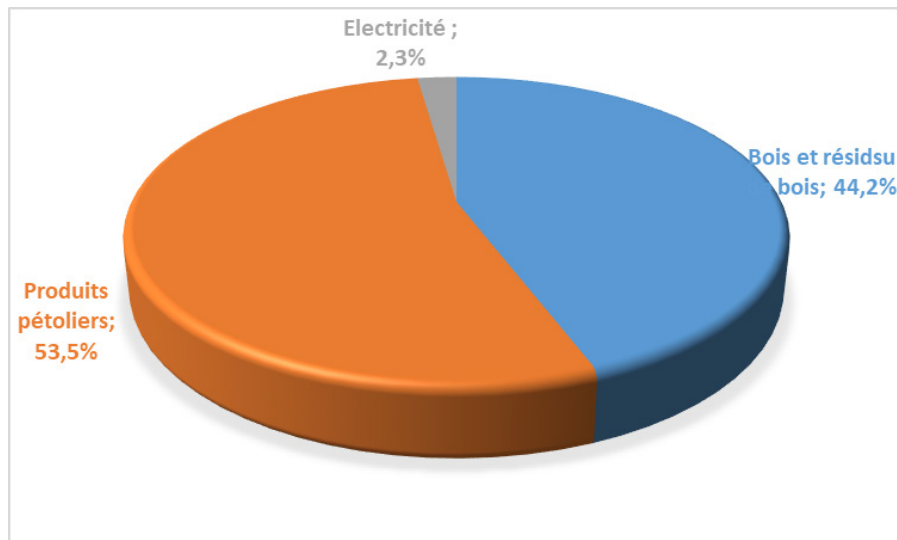
Selon les résultats de l'enquête EMICoV 2015, la pauvreté monétaire touche plus les personnes vivant dans les ménages dirigés par les hommes que ceux dirigés par les femmes alors que la pauvreté non monétaire touche plus les personnes vivant dans les ménages dirigés par les femmes que ceux dirigés par les hommes (INSAE, 2015, note sur la pauvreté).

En effet, l'incidence de pauvreté monétaire au niveau des ménages dirigés par les hommes s'est établie à 40,2% contre 39,7% pour les ménages dirigés par les femmes en 2015. Cette situation s'est nettement aggravée par rapport à celle de 2011 où l'incidence de la pauvreté monétaire était de 38,0% pour les ménages dirigés par les hommes contre 27,6% pour les ménages dirigés par les femmes. En revanche, la pauvreté non monétaire touche environ 1,3 fois les ménages dirigés par les femmes que ceux dirigés par les hommes (INASE 2015).

1.2.3 Évolution de la situation énergétique au Bénin

Le secteur de l'énergie au Bénin reste dominé par l'utilisation des produits pétroliers et de sources d'énergie traditionnelles. L'utilisation de produits traditionnels de la biomasse tels que le bois énergie et le charbon de bois représente environ 44,2% du bilan énergétique du Bénin selon les données du Système d'Information Energétique (SIE) Bénin 2017, derrière les produits consommés à 53,5%. L'électricité ne représente qu'environ 2.3% (voir figure 4).

Figure 4 : Structure des consommations par forme d'énergie en 2017



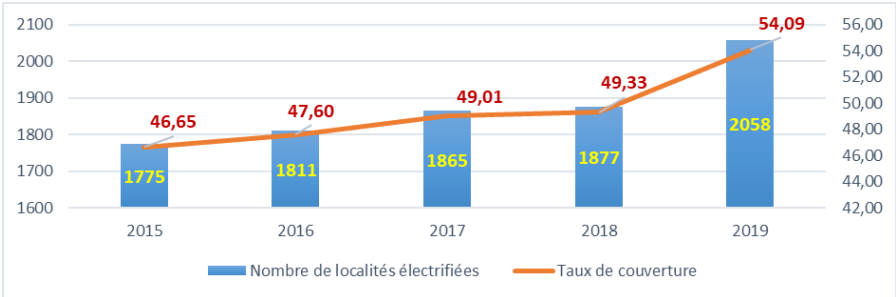
Source: Réalisé à partir des données du Système d'Information Énergétique, 2018

L'utilisation du gaz butane (GPL) reste marginale et circonscrite aux zones urbaines. Selon les résultats du quatrième Recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGPH 4, 2013), 5% seulement des ménages utilisent le gaz pour la cuisson, tandis que 84,8% utilisent le bois ou le charbon de bois.

En matière d'accès à l'électricité, les récentes statistiques montrent que, le nombre de localités électrifiées est en nette augmentation. Sur la période 2015-2019, le nombre total de localités électrifiées passe de 1775 en 2015 à 2058 en 2019 soit un taux de couverture de 54,09% (voir figure 4). Ainsi, sur les cinq (05) dernières années, 283 nouvelles localités ont été

électrifiées à travers les différents projets exécutés au niveau du Ministère en charge de l'énergie soit une moyenne de 70 localités par an.

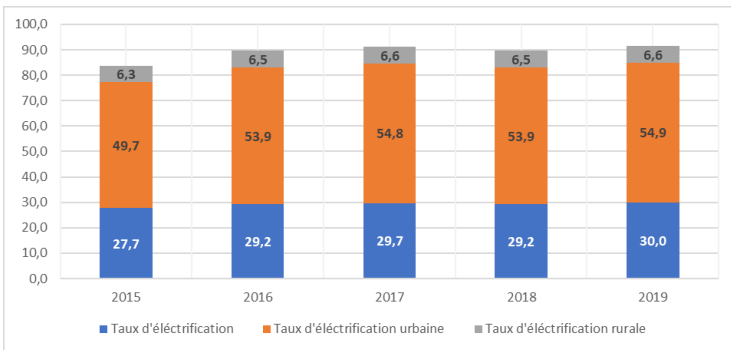
Figure 5 : Evolution du nombre de localités électrifiées et du taux de couverture nationale de 2015-2019



Source : Réalisé à partir des statistiques de la DGRE

L'accroissement de la couverture du territoire national en électricité s'est accompagné d'une amélioration substantielle des indicateurs d'accès des populations à l'électricité (voir figure 5).

Figure 6 : Évolution du taux d'électrification au Bénin de 2015 à 2019



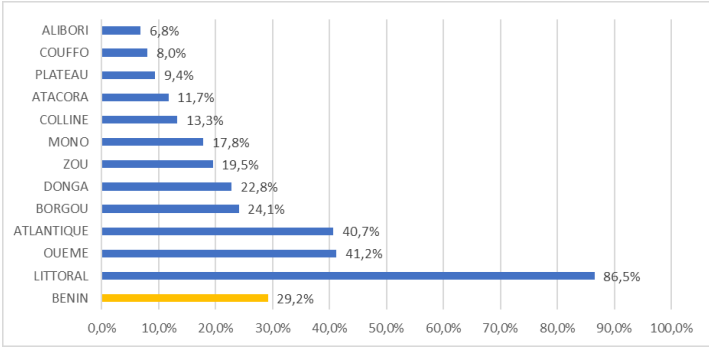
Source : Réalisé à partir des statistiques de la DGRE

L'analyse du graphique révèle que le taux d'électrification national est passé de 27,7% en 2015 à 30% en 2019 soit un accroissement de 2,3% sur la période. En milieu urbain, ce taux s'est accru de 10% en passant de 49,7% en 2015 à 54,9% en 2019. En milieu rural, la progression est relativement faible (5%) avec un taux d'électrification qui est passé de 6,3% en 2015 à 6,66% en 2019.

Le léger repli du taux d'électrification observé en 2018 s'explique par la pénurie de kits de branchements observés dans le secteur entre 2017 et 2018 ainsi que les multiples campagnes de recouvrement spécial effectuées dans la période qui ont conduit à la résiliation de beaucoup de compteurs (18 151 compteurs résiliés en 2018). Les compteurs acquis en 2019 ont permis de satisfaire les demandes de kits de branchements en attente et même de combler les clients potentiels.

Ces progressions d'accès à l'électricité cachent de fortes disparités entre les départements. La figure 6 présente les taux d'électrification par département en 2018.

Figure 7 : Taux d'électrification par département en 2018



Source : Réalisé à partir des données du Système d'Information Energétique, 2018

Il ressort du graphique ci-dessus que c'est uniquement dans les grandes villes qu'un pourcentage élevé des ménages est raccordé au réseau. Dans le département de l'Alibori, par exemple seulement 6,8% de ménages sont raccordés au réseau de la SBEE alors que le département du Littoral, est le seul département où plus de la moitié des ménages sont raccordés, avec un taux d'électrification de 89,0%.

L'accès des populations aux services énergétiques reste intimement lié aux femmes qui sont les premières à ressentir les contraintes de l'absence d'une énergie moderne dans le cadre de leurs activités. Les femmes ne parviennent pas, dans un contexte de manque d'énergie et des services appropriés à se libérer du poids des tâches ménagères qui les occupent toute la journée sans possibilité de pouvoir initier des activités génératrices de revenus. L'absence de temps, lié à la satisfaction de ces activités lourdes et non rémunérées, occulte toute possibilité de satisfaire des besoins stratégiques encore plus pressants.

1.3 Politiques nationales genre et stratégie pluriannuelle

L'inégalité entre les sexes et entre groupes sociaux peut être un obstacle important à la croissance économique et à la réduction de la pauvreté et exige que les pays qualifiés réalisent une analyse des différences et inégalités de genre et groupes défavorisés pour les intégrer dans l'élaboration, la conception, la mise en œuvre et le suivi des programmes financés.

L'engagement du Bénin à promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes s'est concrétisé par le renforcement du cadre juridique et institutionnel pour la promotion de

l'égalité entre les sexes. Ainsi, à travers la Politique Nationale de Promotion du Genre (PNPG) adoptée en mars 2009³, le Gouvernement ambitionne de faire du genre, une question transversale qui engage les autorités béninoises à divers niveaux et dans tous les secteurs et qui devra être prise en compte systématiquement dans les politiques, programmes et projets tant au niveau de la logique d'intervention que dans la budgétisation.

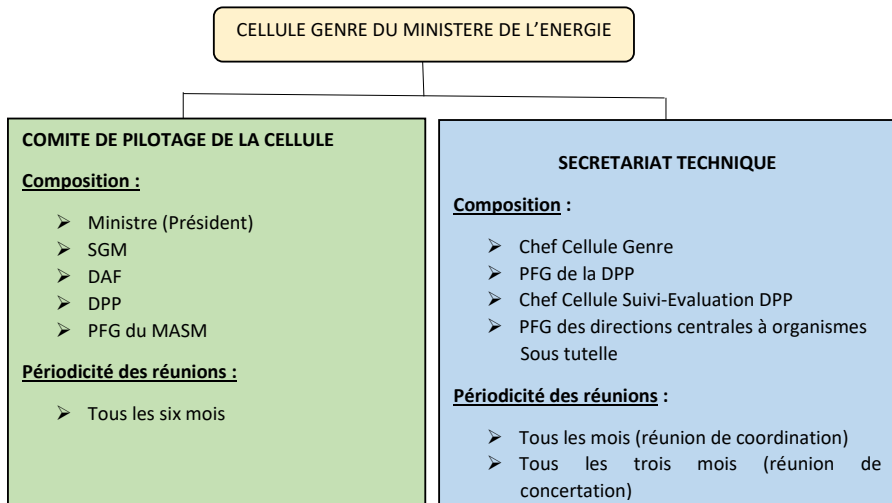
1.3.1 Intégration du genre et inclusion sociale sur le plan institutionnel

Dans le cadre de la prise en compte du genre et l'inclusion sociale dans les actions du secteur énergétique béninois, le Ministère de l'Energie a créé une Cellule Genre et Développement (CGD). Cette cellule a la responsabilité de coordonner l'intégration du genre et l'inclusion sociale dans le secteur de l'énergie. Directement rattachée au Ministre de l'Energie, elle a pour mission de veiller à l'intégration de l'approche Genre dans les documents d'orientation stratégique, les politiques, programmes, projets, budgets, actions et activités du Ministère.

Le figure 8 ci- après montre la configuration de la CGD.

³ Voir relevé n°11/PR/SGG/REL du 19 mars 2009

Figure 8 : Configuration de la CGD



Source : Arrêté n° 069/ME/DC/SGM/DAF/SA/014SGG18 du 07 novembre 2018

La configuration ci-dessus qui responsabilise la première autorité du Ministère et tous les décideurs techniques du Ministère et le positionnement de la Cellule genre et développement traduisent l'engagement des autorités au plus haut niveau du Ministère de l'énergie sur les questions de genre.

Par ailleurs, un Cadre National de Concertation Genre et Inclusion Sociale dans le Secteur de l'Énergie (CC-GISE) au Bénin, a été créé par arrêté N°0075/ME/DC/SGM/DAF/CGD/019SGG18/SA du 26 décembre 2018 dans le but d'assurer la promotion du genre et de renforcer les capacités des acteurs pour une meilleure prise en compte des préoccupations liées au genre dans le développement du secteur de l'énergie.

Le niveau d'engagement des autorités du Ministère de l'Energie a permis la prise en compte depuis 2018, des questions liées au genre dans les instruments juridiques, les documents de politique et de stratégies du secteur de l'énergie et l'inscription d'une ligne budgétaire à la Cellule Genre et Développement. Cependant, pour ce qui concerne les programmes et les projets de développement du secteur, le niveau de prise en compte du genre et l'inclusion sociale est disparate et les partenaires devraient s'aligner sur la politique du pays. L'analyse genre qui permet d'évaluer les effets négatifs involontaires du projet sur les inégalités hommes et femmes et de prévoir des mesures d'atténuation de ces effets, n'est pas faite au niveau de tous les projets⁴.

1.3.2 Analyse des principales inégalités de genre dans le secteur de l'énergie

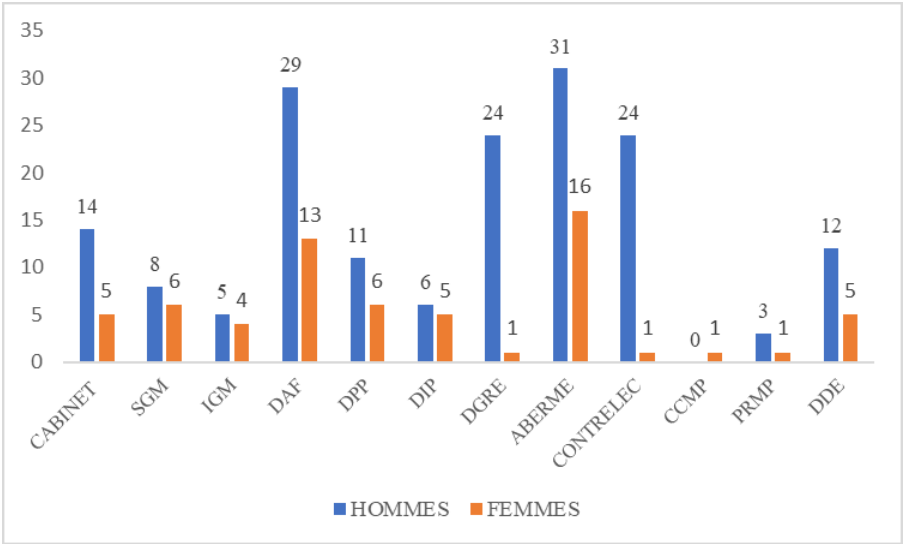
Malgré un cadre juridique et institutionnel propice à la prise en compte du genre dans le secteur de l'énergie, les inégalités entre les hommes et les femmes sont encore dominantes. Cette inégalité est manifeste à travers la dominance des hommes dans l'accès à l'emploi et à l'entrepreneuriat du secteur.

1.3.2.1 Profil du personnel du secteur de l'énergie

En effet, l'analyse du profil du personnel du Ministère de l'Energie montre que le secteur est dominé par les hommes particulièrement pour les professions techniques (voir figure 9).

⁴ ME, 2020 Profil genre du secteur de l'énergie au BENIN

Figure 9 : Répartition du personnel du ME par sexe et par structure

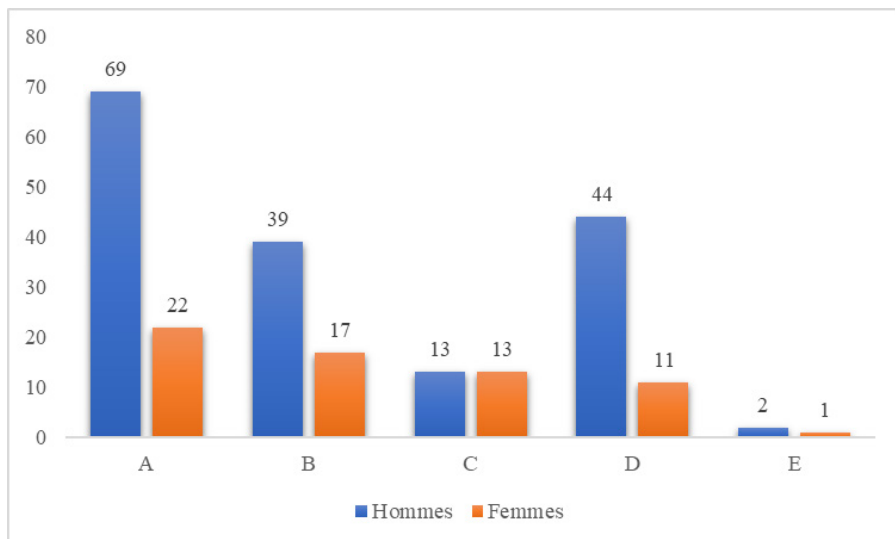


Source : DAF/ME, 2020

Ainsi donc de manière globale, le personnel masculin est dominant au niveau de toutes les structures du ministère.

En analysant la répartition du personnel par catégorie, l'on remarque que les hommes sont majoritairement les plus représentés dans toutes les catégories exception faite de la catégorie C où les deux sexes sont représentés équitablement. Aux niveaux des catégories A (les décideurs et les participants aux instances de prise de décisions) et B, les femmes représentent respectivement 24,2% (soit 22 sur 91) et 30,4% (soit 17 sur 56) (voir Figure 10).

Figure 10 : Répartition du personnel du ME par catégorie



Source : DAF/ME, 2020

En matière de participation à la prise de décision au niveau du ministère de l'énergie, l'étude sur le profil genre du secteur révèle que les femmes représentent 15% contre 85% d'hommes au niveau de l'instance de prise de décisions (CODIR) alors que le pourcentage des femmes cadres est de 24% au niveau dudit ministère. Au niveau de la SBEE, la représentativité des femmes parmi les cadres est d'environ 32,4% ; au niveau de l'instance de prise de décisions (CODIR), elles ne sont que 9%. Au total 11,9% en moyenne de femmes sont membres des instances de prise de décisions dans les structures publiques du secteur de l'énergie (ME, 2020 étude sur le profil genre du secteur de l'énergie).

1.3.2.2 Profil de l'entrepreneuriat dans le secteur de l'énergie

Le secteur de l'énergie se dynamise et se modernise au Bénin à travers les projets énergétiques. Ce dynamisme du secteur de l'énergie est une opportunité non seulement pour la création d'emplois et de revenus mais aussi pour la création et le développement d'entreprises et d'affaires. Les opportunités d'affaires et d'entreprises se retrouvent dans tous les sous-secteurs de l'énergie à savoir : l'électricité conventionnelle, les énergies renouvelables, la biomasse, les hydrocarbures et l'efficacité énergétique. Cependant, il n'existe pas de statistiques sur la proportion d'entreprises dirigées par les hommes et d'entreprises dirigées par les femmes dans le secteur de l'énergie que ces entreprises soient formelles ou informelles.

Une enquête menée en 2015⁵ au niveau national a montré que 17% des entreprises du secteur formel sont dirigées par les femmes, au moment où dans le secteur informel 36,4 % des entreprises sont dirigées par les femmes (pour les hommes, l'on a respectivement 83% pour le secteur formel et 63,6% pour le secteur informel). Cela donne un ordre de grandeur pour les entreprises féminines du secteur de l'énergie. Certaines initiatives ont été menées pour renforcer l'entrepreneuriat féminin dans le secteur de l'énergie. C'est le cas de l'initiative « WEE-Initiative » de MCA Bénin 2.

En effet, dans la perspective de réduire les inégalités dans le domaine de l'entrepreneuriat, le Programme MCA-Bénin 2 a lancé en 2018 une initiative appelée « WEE-Initiative » pour la promotion de l'entrepreneuriat féminin dans le domaine

5 INSAE : Enquête sur la consommation d'Electricité au Bénin, rapport ménage, 2015

de l'électricité et une initiative appelée « Energy for Impact » pour accompagner la modernisation des entreprises féminines et des jeunes. Selon les témoignages reçus auprès des WEE Consommateurs, cette initiative est salubre sur le plan modernisation et formalisation des entreprises (outils de gestion et conseils). Toutefois, il faut noter que le délai d'intervention a été court (1 an) et les réels besoins énergétiques des entreprises non solutionnés.

Les différentes initiatives ont permis de constater que les entreprises des femmes font face à plusieurs défis dans le secteur de l'énergie qui font qu'elles n'arrivent pas à saisir les opportunités de marché qu'offre le secteur (montage des dossiers techniques, volume financier, marketing commercial, etc.). En milieu rural, la majorité des femmes n'a pas accès aux technologies énergétiques adaptées à leurs activités économiques.

II. TENDANCES DES DEPENSES TOTALES ET PRIORITES 2021

Dans la perspective de la transformation structurelle de l'économie, le Gouvernement a retenu quatre (4) principaux domaines de concentration à savoir : (i) l'agriculture, l'élevage et la pêche ; (ii) le tourisme et la culture ; (iii) l'économie numérique, les télécommunications et les TIC et (iv) l'industrie de transformation, l'artisanat et le commerce. Pour soutenir cette dynamique, le Gouvernement entend mettre en œuvre un vaste programme d'investissements en infrastructures particulièrement dans trois (03) secteurs prioritaires dont le secteur de l'énergie. Quelles sont les orientations mises en œuvre depuis 2016 et quelles priorités sont définies pour le secteur en 2021 ?

2.1 Orientations de la politique de l'Etat dans le secteur de l'énergie

La disponibilité et l'accès à l'énergie est une condition fondamentale pour permettre aux femmes et aux hommes de subvenir à leurs besoins quotidiens dans différents lieux et contextes socio-économiques

Sur la période 2016-2021, le Gouvernement a fait le choix d'assurer la fourniture des services énergétiques de qualité, en quantité suffisante et aux conditions optimales de coût (Actions 4/axe 4/pilier 2 du PAG).

En effet, avant 2016, le Bénin traversait une crise énergétique récurrente depuis plus de deux décennies, caractérisée par un délestage de longue durée et dont les conséquences affectent les différents maillons économiques du pays. Face à cette situation, le Gouvernement a décidé de renforcer les capacités énergétiques du pays à travers la mise en place d'infrastructures énergétiques fiables tout en associant les acteurs privés à ce défi national. Ainsi, un plan de redressement du sous-secteur de l'électricité (PRSE) a été adopté par le Conseil des Ministres en sa séance du 16 août 2016. Ce plan est en parfaite cohérence avec les interventions retenues, dans le PAG 2016-2021 et se décline en trois axes : (i) actions à engager immédiatement et à effets immédiats, notamment ceux à mettre en œuvre en vue de mettre fin aux délestages dès l'année 2016 ; (ii) actions à engager immédiatement mais dont les effets ne se feront réellement sentir que dans deux à trois ans (2017 - 2018) ; et (iii) actions à engager pour permettre de disposer d'un parc de production permettant de répondre à la demande nationale

à partir de 2019 et d'assainir la situation financière des acteurs du système électrique.

Les projets ainsi mis en œuvre ont porté sur : (i) l'accroissement des capacités nationales de production ; (ii) le développement des moyens de transport et de distribution de l'énergie électrique ; le développement de l'électrification rurale ; (iii) le développement des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique.

Dans le cadre de **l'accroissement des capacités nationales de production**, d'importantes ressources ont été consacrées au secteur de l'énergie, afin d'assurer la disponibilité de l'énergie électrique à travers : (i) la location dès 2016 de groupes auprès de AGGREKO et MRI pour une puissance de 150 MW ; (ii) la réhabilitation et la mise en service de trois centrales de la SBEE à Porto-Novo (10 MW), Parakou (12 MW) et Natitingou (08 MW) soit une capacité de production de 30 MW ; (iii) l'achat d'énergie chez des producteurs privés au Nigéria (60 MW). Par ailleurs, la construction d'une centrale de 120 MW bicom bustible sur financement de la BID, la BOAD et la BIDC et sa mise en service le 29 août 2019 ont permis au Bénin de disposer en 2019 d'une capacité propre de production de l'ordre de 177.5 MW.

En matière de **développement des réseaux de transport et de distribution** de l'énergie électrique, les avancées notées portent sur : (i) la réalisation de l'interconnexion électrique 161 kV entre Onigbolo et Parakou ; (ii) la réalisation de l'interconnexion électrique 161 kV entre Sakété et Porto-Novo est réalisée l'achèvement des travaux de construction du poste d'Onigbolo et d'extension du poste de Parakou ; (iii) la réhabilitation et le renforcement du réseau de distribution de la SBEE dans les

villes de Cotonou, Porto-Novo, Sakété, Allada, Bohicon, Parakou et Natitingou ; la réalisation des travaux d'extension de réseau de la SBEE (iv) l'acquisition et l'installation de 120 000 kits de branchements au profit des abonnés de la SBEE.

Dans le domaine de **l'électrification rurale**, les progrès enregistrés portent sur : (i) l'achèvement des travaux d'électrification de 63 localités rurales du Bénin prévues sur financement de la BIDC ; (ii) l'achèvement des travaux de construction de réseau électrique dans 17 localités sur financement Budget National ; le lancement des travaux d'électrification de 276 localités rurales par raccordement au réseau conventionnel de la SBEE sur financement de la BAD et la BIDC et l'électrification de plusieurs localités sur le Fonds d'Electrification Rurale (FER).

Dans le domaine **des énergies renouvelables**, des avancées notables ont été enregistrées pour (i) la construction prochaine de quatre (04) centrales solaires pour une capacité totale de 50 MW à Bohicon, Parakou, Djougou et Natitingou (études géotechniques et hydrologiques réalisées) ; (ii) la construction de la Centrale Solaire de 25 MW à ILLOULOFIN Pobè et (iii) la centrale solaire de 10 MW à Kandi ; (iv) la mise en service de nombreuses microcentrales solaires photovoltaïques construites dans le cadre du projet PROVES et des ouvrages d'électrification par raccordement au réseau de la SBEE dans plusieurs localités du pays. Par ailleurs, des dispositions ont été prises pour la construction des centrales à gazéification de biomasse de 4 MW par les Producteurs Indépendants d'Electricité. Il s'agit de (i) l'évaluation de l'impact de l'utilisation des résidus agricoles comme matières premières des centrales

à gazéification et ses conséquences sur la production agricole dans les communes de Dassa-Zoumè, Savalou, Djougou et Kalalé (ii) l'actualisation et apurement du répertoire des investisseurs nationaux et internationaux pertinents dans la promotion des centrales à Biomasse. (iii) la création du Mécanisme de Soutien Financier (MSF) et le transfert des 2.200.000 \$US du MSF à la BCEAO afin de soutenir les investissements privés pour augmenter la résilience du secteur de l'énergie aux changements climatiques.

De même, plusieurs actions ont été menées dans le domaine de l'atténuation et d'adaptation des effets relatifs aux changements climatiques au Bénin dont les projets PANA Energie et Biomasse. Ces actions portent sur (i) la réalisation effective de 700 ha de reboisement sur les sites de Gbèdè (Ouèssè), Kolobi (Djidja), Fita (Dassa-Zoumè), Té-foungou (Djougu), Bobè (Banté) Gounbakou (Djougu), Kakindoni (Djougu), Wassa-Djéou (Djougu), Bouka-centre (Kalalé), l'Unité d'Aménagement de Boa dans la Forêt des Trois Rivières (Kalalé) ; (ii) la reforestation de 6 ha des berges des sites hydroélectriques de Wabou et de Kouporiokou (Toukountouna), de l'installation de 3,5 ha des agrosystèmes (*Artocarpus altilis*) sur les sites de Fita (Dassa-Zoumè), Gbèdè (Ouèssè) et Bobè (Banté); (vi) l'acquisition et l'implantation de mini-centrales solaires à but multiple équipés de lampes à diode électroluminescente (LED) portatives et rechargeable, congélateur solaire et de matériels audio-visuel ainsi que de lampadaires solaires permettant l'accès des populations des localités susmentionnées à l'électricité.

Dans le cadre de la promotion du genre dans le secteur, les actions et initiatives mises en œuvre portent, entre autres sur :

(i) la mise en place d'une cartographie des femmes du Ministère pour une visibilité claire des potentiels, des compétences et des postes et positions pour mieux suivre l'accompagnement à apporter en terme de développement de compétences et /ou de promotions ; (ii) la mise en place d'un répertoire de femmes professionnelles des métiers de l'énergie ; (iii) la sensibilisation et orientation des jeunes filles des lycées et collèges aux métiers de l'énergie ; (iv) le renforcement de capacités sur le Genre et l'efficacité Energétique et le Genre et l'Inclusion sociale ; (v) la mise en place d'un répertoire des femmes entrepreneures dans le domaine de l'électricité au Bénin mis à jour tous les 6 mois ; (vi) la réalisation d'une étude sur le profil genre du secteur de l'énergie ; (vii) la sensibilisation des jeunes filles des lycées et collèges aux métiers de l'électricité et à l'efficacité énergétique.

2.2 Tendances des dépenses totales

Sur la période 2016-2020, les ressources mobilisées auprès des Partenaires Techniques et Financiers traditionnels pour la mise en œuvre des projets du secteur de l'énergie inscrits au PAG 2016-2021 sont évaluées à **655,443 milliards** (Rapport état des lieux coopération, 2020) de FCFA dont **57,8% sous forme de Prêts** et **42,2% de Dons**. Celles mobilisées sur ressources nationales sont évaluées à 218,656 milliards (source SIGFIP), soit au total 874,099 milliards.

Tableau 2: Montants décaissés sur la période 2016-2020 au vu du SIGFIP et de la CAA

Année	Montant décaissé selon SIGFIP et CAA		
	Ress Ext	BN	Total
2016	5 733	22 024	27 757
2017	3 653	21 302	24 955
2018	81 218	24 919	106 137
2019	32 657	33 184	65 841
2020	8 241	21 439	29 681
Total	131 502	122 869	254 371
Pourcentage	52%	48%	100%

Source : DPP, rapports PIP 2016, 2017, 2018, 2019 et 2020.

Ainsi, durant la période 2016-2020, le montant total des décaissements par le biais du système centralisé (SIGFIP et CAA) des dépenses publiques s'élèvent à 254,371 milliards de FCFA dont 131,502 milliards sur ressources extérieures et 122,869 milliards sur Budget National soit respectivement 52% et 48%.

Il convient de préciser que les ressources ci-dessus évoquées, n'intègrent pas les données financières du programme du Millénium Challenge Account Bénin 2 à travers lequel, les Etats-Unis injectent dans le secteur de l'énergie, une subvention de 375 millions de dollars us, soit 206, 250 milliards de FCFA depuis l'année 2016.

Les ressources ainsi décaissées sont concentrées dans cinq (05) domaines à savoir : la production thermique, la production à

partir des énergies renouvelables, le transport et la distribution, l'électrification rurale, les Réformes et le renforcement des capacités, (Voir tableau 3).

Tableau 3 : Domaines de concentration des montants décaissés sur la période 2016-2020 au vu du SIGFIP et de la CAA

	2016	2017	2018	2019	2020	Total
Production thermique	16 328	14 814	94 150	38 768	11 159	175 219
Energie renouvelable	660	1 330	1 982	2 183	766	6 921
Transport et distribution	9 406	5 438	7 878	18 084	12 640	53 448
Electrification rurale	1 363	3 315	1 967	6 807	4 396	17 848
Réforme et renforcement de capacité	0	57	160	0	719	936
Total	27 757	24 955	106 137	65 841	29 681	254 371

Source : DPP, rapports PIP 2016, 2017, 2018, 2019 et 2020.

2.3 Priorités pour 2021

Pour le compte de l'exercice budgétaire 2021, le Ministère de l'Energie (ME) a bénéficié d'une dotation de 59.166.755.000 FCFA répartie comme suit :

- Dépenses Ordinaires : 2.245.880.000 FCFA ;
- Dépenses en Capital : 56.920.874.000 FCFA.

Les Dépenses en Capital du Ministère sont financées à hauteur de :

- 21.920.874.000 FCFA par le Budget National et ;
- 35.000.000.000 FCFA sur les ressources extérieures avec :
 - 5.000.000.000 FCFA sur les Dons ;
 - 30.000.000.000 FCFA sur les Prêts.

Comparé au Budget affecté au ME en 2020, ce budget, gestion 2021 a connu globalement un accroissement de 30,72% par rapport à celui de l'année 2020 en passant de 45.261.659.000 FCFA à 59.166.755.000 FCFA. Cet accroissement provient de l'augmentation des prévisions de dépenses en capital (30,83%) et des dépenses ordinaires (28,10%).

En application des orientations contenues dans la lettre de cadrage, le ME a inscrit au PIP, gestion 2021, vingt-cinq (25) projets dont quatre (04) composantes des projets phares du PAG et Vingt-et-un (21) projets prioritaires. Ce portefeuille comprend cinq (05) nouveaux projets et vingt (20) anciens.

Conformément aux orientations définies dans le Plan stratégique 2020-2024 du Ministère de l'Energie, en cours d'adoption, l'objectif visé par le ME sur cette période est d'assurer une transition énergétique pour le développement économique et social durable. Pour y parvenir, cinq (05) priorités sont définies pour le compte de l'année 2021 et portent sur :

i. La diversification et la consolidation des ressources énergétiques à travers :

- la construction d'une deuxième centrale thermique de 147 MW à Maria Gléta ;

- la construction du barrage hydroélectrique de Dogos bis ;
- la construction de centrales solaires photovoltaïques d'une capacité totale de 100 MW ;
- la construction des centrales à biomasse de capacité totale 4 MW ;
- la construction des lignes de transport d'énergie électrique ;

ii. L'amélioration de l'accès de tous à l'énergie et aux connaissances grâce :

- à la densification et renforcement du réseau de distribution de l'énergie électrique ;
- au développement de l'électrification rurale ;
- au développement de l'électrification Hors réseau ;
- à la promotion de l'efficacité énergétique à tous les niveaux ;
- à la promotion des usages modernes de la biomasse-énergie ;
- à la gestion rationnelle de la biomasse-énergie ;

iii. La mobilisation du financement adapté à la réalisation des infrastructures énergétiques :

iv. La promotion d'une gouvernance sectorielle efficace à travers :

- la révision des textes ;
- le renforcement des capacités des acteurs institutionnels du secteur ;
- la mise en application des principes de la redevabilité ;

v. Le renforcement des réformes sectorielles et institutionnelles

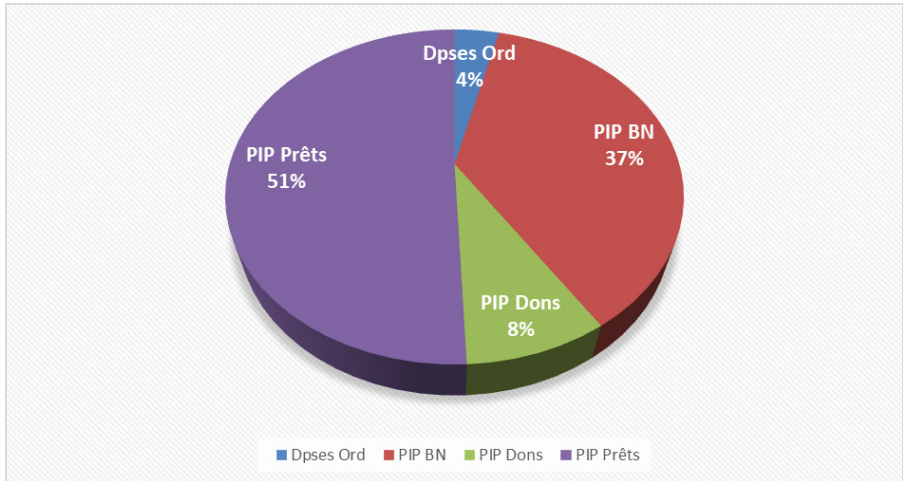
Pour la mise en œuvre de toutes ces actions, une attention particulière devra être portée sur la prise en compte effective du genre et de l'inclusion sociale au regard des avantages énormes à en tirer afin que personne ne soit laissé de côté dans l'accès à l'énergie au Bénin.

III. STRUCTURE DES DEPENSES EN 2021

3.1 Structures des dépenses courantes

Au titre de l'année 2021, le Budget du Ministère de l'énergie (59.166 millions de FCFA) est constitué de 96,20% pour les dépenses en capital et 3,80% pour les dépenses ordinaires (voir Figure 11). Les ressources extérieures et le Budget National représentent respectivement 59,15% et 40,85% des dépenses en capital.

Figure 11 : Structure du budget, gestion 2021 du ME



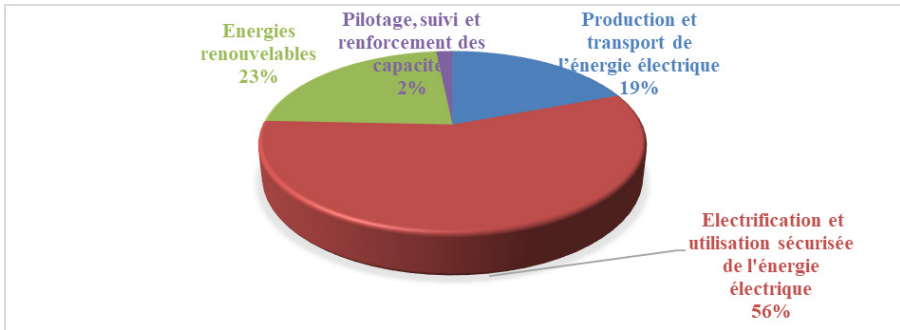
Source : DPP, 2021

Les dépenses ordinaires, d'un montant de 2.245,88 millions de FCFA, sont constituées des dépenses de personnel, (32,4%), des dépenses d'acquisition de biens et services (59,6%) et des dépenses de transfert (8,0%).

3.2 Dépenses par politique publique

Les ressources affectées au ministère de l'énergie au titre de l'année 2021 à travers le cadre de dépenses à moyen terme sont essentiellement concentrée sur quatre (04) domaines (voir Figure 12).

Figure 12 : Domaines d'affectation des ressources du ME pour la gestion 2021



Source : DPP, 2021

A la lecture du graphique 12, il apparaît qu'à partir de l'année 2021, l'emphase est mise sur l'accroissement de l'accès à l'électricité. En effet, pour le compte de cette année 2021, 56% des ressources du ME sont affectées à l'électrification et à l'utilisation de l'énergie électrique ; 42% à la production d'électricité avec 23% pour les énergies renouvelables et 19% pour la production thermique et le transport de l'électricité. Le pilotage et le renforcement des capacités ont bénéficié de 2% des ressources.

Ainsi, l'année 2021 sera l'une des phases actives de la transition énergétique en ce qu'elle permettra de (i) consolider les actions dans les domaines de la production, du transport, de la distribution ; (ii) mettre en œuvre des projets, lesquels vont concourir à la réorganisation et la diversification du mix énergétique et (iii) consolider des acquis et poursuivre l'amélioration de la gouvernance dans le secteur.

3.3 Principaux résultats attendus pour 2021

Les défis dans le secteur de l'énergie concernent notamment : (i) à la conduite à terme des réformes politiques et institutionnelles du sous-secteur de l'électricité ; (ii) à la diversification des sources de production et au développement des infrastructures de transport et de distribution d'énergie électrique ; (iii) à l'accessibilité à l'énergie électrique hors réseau. En rapport à ces défis, les actions planifiées pour l'année 2021 permettront :

- l'achèvement des travaux sociocommunautaires et de sécurisation de la centrale de 120 MW à Maria Gléta ;
- la construction de la ligne HTA Kandi-Banikoara et réalisation des travaux d'alimentation des localités Alibori K et Alibori B ;
- la construction d'une nouvelle sous-station 63/20 kV à Hagoumè, construction de la ligne 63 kV Lokossa-Hagoumè et extension du poste 63 kV CEB de Lokossa ; le renforcement des sous-stations d'Akpakpa et Gbégamey à Cotonou) ;
- la construction d'une Centrale Solaire de 25MWc et la modernisation du Système d'Information de la SBEE ;
- l'acquisition et l'implantation de mini-centrales solaires produisant les services énergétiques aux ménages hors réseaux ;
- l'acquisition de réchauds améliorés et de fours à pression au profit des communautés des sites d'intervention du projet PANA ENERGIE ;

- l'acquisition des équipements agricoles au profit des communautés des sites d'intervention du projet Biomasse Electricité ;
- la réalisation des travaux de normalisation et d'extension des réseaux de distribution de la SBEE dans les quartiers périphériques des villes de COTONOU, PORTO-NOVO, PARAKOU ET NATITINGOU ; travaux de mise aux normes des postes HT/MT des sous-stations de Dassa Zoumè, Glazoué, Paouignan et réseaux souterrains de la ville de Porto-Novo ;
- la fourniture et kit de branchement dans le cadre du projet PRERA ; la fourniture de matériel électrique et construction du réseau HTA/BT dans les localités du départements de l'Atlantique ; construction des postes 63/15kV de Calavi et Cocodji et ligne 63kV ;
- l'extension et densification des réseaux électriques dans les localités Adjarra, Avrankou, Pobè, Sakété, Abomey-Calavi, Ouidah, Bohicon, Abomey, Dassa-Zoumè, Savalou, Glazoué, Savè, Djougou, Kandi, Malanville ;
- la réalisation des travaux de l'alimentation en HTA dans les localités de Matéri et de Bori et la construction des lignes HTA complémentaires dans les localités de DABOGOHOON, NAMBOULI, TIHOUN et OURIYIRI ;
- le démarrage des travaux d'électrification de 200 localités sur financement de la BIDC et de la BAD ;
- le démarrage des travaux de construction de réseaux de distribution dans 100 localités rurales et la réalisation des

travaux de densification de réseaux de distribution dans 76 localités péri-urbaines sur financement de la BAD.

IV- EXECUTION DU BUDGET 2020

4.1 Aperçu global du budget, gestion 2020

Les crédits ouverts au Budget Général de l'Etat, gestion 2020 pour le compte du Ministère de l'Energie conformément à la loi des finances rectificatives (LFR), sont évalués à 56.141.201.000 FCFA répartis comme suit :

- Dépenses ordinaires (Dépenses de fonctionnement) : 2.632.702.000 FCFA ;
- Dépenses en capital (Dépenses d'Investissements) : 53.508.499.000 FCFA.

La contribution des Ressources Intérieures aux dépenses en capital est de 38.000.000.000 FCFA. Celle des ressources extérieures porte sur un montant de 15.508.499.000 FCFA dont 2.494.096.000 FCFA pour les dons et 13.014.403.000 FCFA pour les prêts.

Le tableau 4 présente respectivement le Budget de fonctionnement et le Budget d'Investissement du ME au cours de l'année 2020.

Tableau 4 : Présentation du Budget, gestion 2020 du ME

Rubriques Budgétaires	Dotation réelle (LFR) en FCFA
Total des Dépenses Ordinaires	2 632 702 315
Dépenses de Personnel	1 686 701 000
Achats de Biens et Services	448 883 785
Subventions d'Exploitation	200 000 000
Autres Transferts Courants	239 391 465
BESA	57 726 065
Total des Dépenses en Capital	53 508 499 000
Financement Intérieur	38 000 000 000
Financement Extérieur : Dons et Emprunts	15 508 499 000
Dons	2 494 096 000
Emprunt	13 014 403 000
TOTAL BUDGET ME	56 141 201 315

Source : DPP, 2020

Les ressources ci-dessus sont réparties entre deux programmes comme suit :

- Programme Pilotage et soutien au services du ME : 1.971.213.000 FCFA
- Programme Energie : 54.169.988.000 FCFA

Le programme pilotage et soutien au service du ME a pour objectif de contribuer à l'amélioration des performances du secteur de l'énergie. Quant au programme énergie, il vise à assurer la fourniture des services énergétiques de qualité, en

quantité suffisante et aux conditions optimales de coût. Il est mis en œuvre à travers vingt-trois (23) projets en 2020.

4.2 Niveau d'exécution financière du budget 2020 à fin décembre

Le point d'exécution financière à fin décembre 2020, par grandes masses budgétaires du Budget du ME, est présenté dans le tableau 5.

Tableau 5 : Point d'exécution financière à fin décembre 2020 du budget du ME

Rubriques Budgétaires	Dotations réelle (LFR)	Montants engagés	Taux	Montants ordonnancés	Taux
Total des Dépenses Ordinaires	2 632 702 315	2 577 350 465	97,90	2 535 829 468	96,32
Dépenses de Personnel	1 686 701 000	1 686 701 000	100,00	1 686 701 000	100,00
Achats de Biens et Services	448 883 785	445 128 640	99,16	441 348 640	98,32
Subventions d'Exploitation	200 000 000	150 000 000	75,00	150 000 000	75,00
Autres Transferts Courants	239 391 465	238 766 425	99,74	223 917 428	93,54
BESA	57 726 065	56 754 400	98,32	33 862 400	58,66
Total des Dépenses en Capital	53 508 499 000	52 052 997 247	97,28	32 193 054 208	60,16
Financement Intérieur	38 000 000 000	35 571 646 096	93,61	24 031 463 398	63,24
Financement Extérieur	15 508 499 000	16 481 351 151	106,27	8 161 590 810	52,63

Rubriques Budgétaires	Dotation réelle (LFR)	Montants engagés	Taux	Montants ordonnancés	Taux
Dons	2 494 096 000	2 127 965 485	85,32	994 734 382	39,88
Emprunt	13 014 403 000	14 353 385 667	110,29	7 166 856 429	55,07
TOTAL BUDGET ME	56 141 201 315	54 630 347 712	97,31	34 728 883 676	61,86

Source : DPP, 2020

A la lecture du tableau 5, il ressort que le Budget voté pour le compte du ME conformément à la loi des finances rectificative, au titre de l'exercice 2020 est exécuté à hauteur de 97,31% (base engagement) et à 61,86% (base ordonnancement) au 30 décembre 2020.

Les dépenses ordinaires sont engagées à un taux d'engagement de 97,90% et à un taux d'ordonnancement de 96,32%. S'agissant des dépenses d'investissement, elles sont exécutées respectivement à un taux d'engagement de 97,28% et à un taux d'ordonnancement de 60,16%.

Les ressources intérieures ont été consommées à hauteur de 93,61% (base engagement) et de 63,24% (base ordonnancement). Quant aux ressources extérieures, elles ont été engagées à hauteur de 106,27% et ordonnancées à un taux de 52,63%.

Les performances enregistrées au niveau de la consommation des ressources extérieures se justifient par le fait que des crédits complémentaires ont été obtenus de la part des bailleurs grâce aux fonds de concours pour permettre l'exécution d'un certain nombre de projets.

Le niveau relativement faible des ordonnancements est la conséquence de la crise sanitaire due à la Pandémie sur Covid-19 qui a engendré un retard généralisé dans la mise en œuvre des activités prévues au titre de la gestion 2020, notamment la livraison des matériels et la réalisation des travaux.

V. DECENTRALISATION ET DEPENSES DEPARTEMENTALES

5.1 Contexte

La loi 97-029 du 15 janvier 1999 portant organisation des communes en République du Bénin attribue à la Commune, notamment à travers l'article 88, alinéa 4 une compétence propre en matière de « réalisation et d'entretien des réseaux d'éclairage public ». Pour opérationnaliser une telle compétence, les communes devront disposer des ressources aussi bien techniques, humaines et financières.

Selon le Plan de Déconcentration et de Décentralisation (Plan 2D) du ME, en cours de d'adoption, les communes n'ont réellement pas pris en charge la gestion de l'éclairage public (réalisation et entretien). Les compétences exercées par la plupart des communes concernent l'entretien de l'éclairage public. La réalisation des infrastructures d'éclairage public dans les communes est assurée par les structures de l'Etat central telles que la SBEE et l'ABERME via des projets d'électrification exécutés par elles.

Au niveau du Ministère de l'énergie, aucune ressource n'est transférée à ce jour aux communes pour assurer la gestion de l'éclairage public. Le Fonds d'Appui au Développement

des Communes (FADeC) créé en 2008 par le Gouvernement en exécution de la prescription des lois sur la décentralisation (Article 56 de la loi 98-007 du 15 janvier 1999 portant régime financier des communes en République du Bénin) et qui devrait pouvoir drainer des ressources financières importantes vers les communes, non seulement pour leur fonctionnement mais aussi et surtout pour des investissements ne transparaît pas encore dans le Budget du Ministère de l'énergie.

Conformément aux dispositions du décret n°2018-072 du 12 mars 2018 portant Attributions, Organisation et Fonctionnement du Ministère de l'énergie, les Directions Départementales de l'Énergie (DDE) ont à charge la coordination des actions du secteur au niveau des départements ainsi que l'appui-conseil nécessaires aux communes dans le secteur de l'Énergie. En rapport à cette mission, le mandat confié aux DDE portent, entre autres, sur : (i) le suivi de l'application de la politique de développement dans le domaine de l'énergie, (ii) le suivi et le contrôle de l'application des normes et des textes législatifs et réglementaires dans les domaines de l'Énergie, (iii) la collecte de données et informations sur les ressources énergétiques d'une part, et sur les ouvrages et aménagements mis en place, d'autre part, (iv) le suivi, le contrôle et l'appui des actions des administrations locales relatives au secteur de l'énergie et concourant à l'amélioration du cadre de vie des populations, (v) l'assistance-conseil des communes pour la mise en œuvre des compétences qui leur sont dévolues dans le secteur de l'énergie et le contrôle de conformité des documents de planification communale relatifs au secteur de l'énergie.

5.2 Structure du budget des DDE

L'examen du Budget du Ministère de l'Énergie révèle que deux (02) types de crédits sont délégués au profit des directions départementales de l'énergie. Il s'agit de : (i) crédits de fonctionnement ; et (ii) crédits liés aux Programmes d'Assistance-Conseil aux communes (PAAC). Le tableau 6 montre l'évolution du budget du ME et celui de ces directions départementales de 2018 à 2020.

Tableau 6 : Part des crédits affectés aux DDE de 2018 à 2020 (en milliers de FCFA)

	2018	2019	2020
Budget du ME	54 037 355	51 488 532	56 141 201
Crédits délégués aux DD	63 500	63 500	64 300
Part affectée aux DDE	0,12%	0,12%	0,11%

Source : DPP, 2020

L'analyse du tableau 6 révèle le caractère dérisoire des crédits délégués (hors salaires) aux directions départementales. En effet, de 2018 à 2020, la part des crédits délégués aux directions départementales du ministère en charge de l'énergie n'est pas restée stable sur la période. Elle est passée de 0,12% en 2018 et 2019 à 0,11% en 2020. Ce caractère dérisoire des ressources ainsi déléguées donne lieu de s'interroger sur les capacités offertes des directions départementales de l'énergie pour assumer convenablement leur mission sur le terrain.

Les ressources déléguées aux DDE leur permettent de financer leur fonctionnement et mettre en œuvre le programme

annuel d'assistance conseil aux communes comme le montre le tableau 7.

Tableau 7 : Structure des crédits délégués aux DDE de 2018 à 2020

Budget	2018	2019	2020
	Prévision	Prévision	Prévision
Directions Départementales	63 500	63 500	64 300
Fonctionnement	33 300	33 300	36 500
PAAC	30 200	30 200	27 800

Source : DPP, 2020

5.3 Tendances des dépenses

Le tableau 8 montre l'évolution de l'exécution des budgets des DDE sur la période 2018-2020.

Budget	2018			2019			2020		
	Prévision	Réalisation	Taux (%)	Prévision	Réalisation	Taux (%)	Prévision	Réalisation	Taux (%)
Directions Départementales	63 500	56 842	89,5%	63 500	57 748	90,9%	64 300	59 920	93,2%
Fonctionnement	33 300	30 658	92,1%	33 300	30 950	92,9%	36 500	32 745	89,7%
PAAC	30 200	26 184	86,7%	30 200	26 799	88,7%	27 800	27 175	97,8%

Il ressort de l'examen du tableau 8 que les directions départementales n'ont pas de difficultés majeures de consommation des crédits, puisque le taux d'exécution

financière est souvent au-delà des 90%. En effet, la faiblesse notoire des crédits délégués amène les DDE à consommer généralement presque la totalité desdits crédits avant même la clôture de l'exercice budgétaire. Il va falloir désormais accroître le budget des DDE afin qu'il puisse permettre la mise en œuvre d'actions en lien avec les besoins réels exprimés par les communes.

CONCLUSION

La promotion de la croissance économique nécessite la mise en place d'infrastructures énergétiques, répondant aux normes internationales. Ces infrastructures jouent un rôle prépondérant, au regard de leur caractère transversal, dans le développement de tous les autres secteurs et sont de ce fait indispensables au développement durable.

Bien que riche en ressources énergétiques, le Bénin a traîné le pas en matière d'accès aux services énergétiques modernes comme l'électricité, les combustibles liquides et gazeux, les options de cuisson modernes, et la puissance mécanique.

Le profil genre du secteur de l'énergie du Bénin est donc caractérisé par une prépondérance d'inégalité entre les hommes et les femmes dans (i) l'accès à l'emploi, (ii) le faible accès aux énergies propres de cuisson, (iii) les inégalités entre le taux d'électrification en milieux urbain et rural, (iv) la faible participation des femmes dans les instances de décision, (v) l'absence d'un dispositif permettant de lutter contre le harcèlement sexuel en milieu professionnel, etc.

Les autorités du secteur de l'énergie ont pris la mesure de la situation et ont fait preuve d'une volonté et d'engagement

politiques pour une intégration de l'approche genre à tous les niveaux. Il est un modèle pour les autres secteurs en matière d'institutionnalisation du genre au niveau sectoriel. Toutefois, des mesures de veille devront être prises afin d'assurer une prise en compte effective du genre et l'inclusion sociale dans la planification, la gestion et le suivi des projets du secteur. Les directions départementales devront être associées à ce défi. Pour ce faire, les ressources financières à leur allouer les prochaines années devront connaître un accroissement pour une meilleure efficacité de leurs actions.

ANNEXE : LISTE DES PROJETS INSCRITS AU PIP, GESTION 2021

- 1) Approvisionnement en carburants et lubrifiants des groupes électrogènes, des centrales thermiques de MRI, AGGREKO et APR ;
- 2) Projet de Construction d'une Centrale Thermique de 120 Mégawatts à Maria-Gléta ;
- 3) Construction d'une Centrale Thermique de 120 MW à Maria-Gléta (MG2 EPC) ;
- 4) Construction d'une centrale Solaire Photovoltaïque de 25 MW et la modernisation du système d'information de la SBEE (DEFISSOL) ;
- 5) Programme du Bénin pour le Millenium Challenge 2 (Contrepartie Budget National)
- 6) Projet de Restructuration et d'Extension du Système de Répartition et Distribution de la SBEE (PRESREDI) ;
- 7) Projet d'Accès Durable et Sécurise du Bénin à l'Energie Electrique (PADSBEE 2019-2025) ;
- 8) Construction de la ligne HTA Kandi-Banikoara ;
- 9) Projet d'Amélioration des Services Energétiques (PASE) ;
- 10) Projet de Restructuration et extension des réseaux de la SBEE dans la Commune d'Abomey-Calavi et le Département de l'Atlantique ;

- 11) **Projet d'Extension et de Densification Electrique des Réseaux de la SBEE (PEDER) ;**
- 12) **Renforcement et extensions des réseaux électriques de la SBEE dans les localités urbaines du Bénin ;**
- 13) **Programme Spécial d'Extension et de Renforcement des Réseaux Electriques du Bénin (Bénin-PROSPERE) ;**
- 14) **Programme d'Actions pour l'Electrification des Localités Rurales au Bénin (PAELRB) ;**
- 15) **Réalisation en urgence des travaux d'électrification de 17 localités rurales par raccordement au réseau conventionnel de la SBEE ;**
- 16) **Projet d'Electrification Rurale (PERU) ;**
- 17) **Projet de renforcement du réseau électrique dans le bassin cotonnier du Nord et de densification du réseau de distribution dans 25 Communes du Bénin ;**
- 18) **Projet de Renforcement de la résilience du secteur de l'énergie aux impacts des changements climatiques au Bénin (PANA-ENERGIE) ;**
- 19) **Projet de Promotion de la Production Durable de Biomasse Electricité au Bénin (BIOMASSE-ELECTRICITE) ;**
- 20) **Normalisation des Installations Electriques dans les Bâtiments Administratifs et Promotion de la Qualité du Matériel Electrique (NIEBA-PQME) ;**
- 21) **Projet de valorisation des Energies Solaires ;**

- 22) Développement des Energies Renouvelables et Efficacité Energétique (DEREE);
- 23) Projet d'Électrification par système solaire photovoltaïque de 750 infrastructures socio-communautaires ;
- 24) Appui institutionnel et de Renforcement des Capacités des Acteurs du Secteur de l'Énergie au Bénin (RECASEB);
- 25) Projet d'Habilitation du ME pour la Consolidation des Acquis de MCA Bénin 2.

